



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 8 février 2008

LA FILIERE EOLIENNE FRANCAISE AFFIRME SON DYNAMISME ET SA COMPETITIVITE

Avec 888 Mégawatts (MW) installés l'an dernier, notre pays se place parmi les plus dynamiques du marché européen. La puissance totale de notre parc atteint 2 455 MW, ce qui permet d'alimenter l'équivalent de deux millions de foyers en électricité. La filière éolienne française emploie aujourd'hui près de 5 000 personnes ; en 2020, un parc de 25 000 MW, tel que projeté lors du Grenelle de l'Environnement, représentera 60 000 emplois.

Le parc mondial a augmenté, en 2007, de 20 000 MW, portant ainsi la capacité totale à 94 000 MW. La France se situe actuellement au 3^{ème} rang européen en termes de puissance annuelle installée, derrière l'Allemagne et l'Espagne.

Ce développement de l'énergie éolienne dans notre pays se produit au moment où l'électricité éolienne devient, face à la montée des prix de marché de l'électricité (+13,5€ / mégawattheure), de plus en plus compétitive, comme le confirme la Communication du 23 janvier 2008 de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) relative aux charges de service public de l'électricité (CSPE) et à la contribution unitaire pour 2008.

Rappelons que la CSPE est payée par chaque consommateur sur sa facture d'électricité et couvre, essentiellement, les surcoûts résultant de l'obligation d'achat de l'électricité produite par certains types d'installations (éoliennes, petite hydraulique, cogénération...), de production dans les zones non interconnectées (tels les départements d'outre-mer), et ceux résultant de la mise en œuvre du tarif électrique « produit de première nécessité ».

La CRE constate que la part de la CSPE 2008 générée par le tarif d'achat de l'électricité éolienne diminuera quant à elle « *malgré un fort développement des énergies renouvelables, en particulier de l'éolien* ».

Le parc éolien français représentera, pour chaque foyer, en 2008, un coût annuel de 50 centimes d'€.

Enfin, comme l'indique RTE dans son bilan prévisionnel 2007, cette filière est également bénéfique pour l'environnement car elle contribue à réduire nos émissions de gaz à effet de serre : « *l'installation d'éoliennes réduit les besoins en équipements thermiques nécessaires pour assurer le niveau de sécurité d'approvisionnement souhaité. On peut en ce sens parler de puissance substituée par les éoliennes* ». Actuellement, notre parc éolien permet d'éviter l'émission annuelle de plus d'un million de tonnes de CO₂.

Le Syndicat des énergies renouvelables est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants, éolien (**France Energie Eolienne**), géothermie, hydraulique, solaire thermique et photovoltaïque.

Contacts presse :

France Energie Eolienne / Agence Open Space
Alexandra ROMANO, (alexandra@openspace.fr)
01 47 64 19 80 / 06 17 40 04 26
Valérie FUCHS, (valerie@openspace.fr)
01 43 67 94 38 / 06 62 49 64 85

Syndicat des énergies renouvelables
Françoise JOUET, (francoise.jouet@enr.fr)
01 48 78 05 60 / 06 07 38 52 79
Benoit SEVENO, (benoit.seveno@enr.fr)
01 48 78 70 93